



Journée d'études

La profession de psychologue : entre expérimentations, préconisations et liberté de choix

Université Jean Jaurès

3 décembre 2021

Inscription via le lien

https://univ-tlse2.zoom.us/webinar/register/WN_zOvAeXIYSmKG_XFJmzwecw

Argument

Après une phase d'expérimentation de plusieurs dispositifs visant à organiser l'accès des citoyens aux soins psychiques prodigués par des psychologues, les différentes mesures législatives qui en sont issues, pour certaines déjà en vigueur, sont aujourd'hui contestées par l'ensemble de la profession. Quelle que soit leur obédience, les psychologues sont unanimes pour considérer qu'ils ont été écartés de la réflexion qui a présidé à la construction de ce nouveau projet de prise en charge de la souffrance psychique qui réorganise, sous couvert du remboursement des consultations, la place respective des services publics hospitaliers et de l'offre en libéral et crée une situation qui ne permet plus au psychologue, dépendant de l'autorité médicale, d'appliquer les principes fondamentaux de son code de déontologie.

Cette journée co-organisée par l'UFR de psychologie de l'Université Jean Jaurès et l'Intercollège des psychologues de Midi-Pyrénées vise à informer l'ensemble des acteurs, étudiants de master et professionnels, concernés par cette nouvelle conception de la place du psychologue dans le champ social. La période est effet inédite. Alors que dans l'histoire de la profession de psychologue, le législateur avait uniquement statué jusqu'à présent sur la formation et les conditions permettant d'accéder au titre de psychologue, il n'hésite plus aujourd'hui à définir les missions et les pratiques qui devraient être les siennes.

Les conférences et témoignages, auxquels il sera possible d'assister en distanciel permettront de faire le point sur trois thématiques principales :

- le bilan des expérimentations relatives à la prise en charge des psychothérapies en libéral et aux modalités d'accompagnement en CMP ;
- les conséquences pour les usagers et les professionnels concernés de l'évolution de l'offre de soin psychologique dans les champs sanitaire et médico-social ;
- la question de la représentativité des psychologues dans les champs politique, social et institutionnel.

Cette journée, inédite en ce qu'elle permettra de confronter les points de vue des praticiens confirmés et des étudiants de psychologie en fin de parcours, devrait permettre d'interroger les mutations actuelles au plus près des réalités vécues au sein des institutions concernées sans occulter les conséquences qu'elles ont sur la formation des étudiants en psychologie.

Comité d'organisation

Isabelle Seff, Valérie Gasne, Joëlle Fourroux, Antony Grieco, Virginie Jacomini
Valérie Capdevielle, Gesine Sturm, Laurent Combres, Amelie Courtinat-Camps

Intervenants

Valérie Capdevielle, Laurent Combres, Isabelle Seff, Stéphanie Vernhes, Maya Vair-Piova, Patrick Belamich, Mireille Battut, Christine Martin, Valérie Gasne, Joëlle Fourroux

Programme de la journée

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocution de bienvenue : Isabelle SEFF, Présidente de de l'Intercollège des psychologues des secteurs sanitaires et sociaux de Midi-Pyrénées et Amélie COURTINAT-CAMPS, Directrice de l'UFR de psychologie de l'Université Jean-Jaurès

Présentation de l'Intercollège et de l'UFR de psychologie

9h30 Introduction Valérie CAPDEVIELLE : l'Université et la profession de psychologue : entre malentendu, dialogues et coopération

Cette courte introduction présentera la mission Réseau Praticiens de l'UFR de psychologie, les missions, les objectifs et le déroulement de la journée.

10H Conférence Isabelle SEFF : La prise en charge des consultations psychologiques par l'assurance maladie : dispositifs et expérimentations

Depuis 2018, la CNAM a mis en place, dans 4 départements français, un dispositif d'expérimentation du remboursement des consultations de psychothérapie réalisées par des psychologues libéraux conventionnés à partir d'une prescription formulée par un médecin généraliste. L'intercollège des psychologues de Midi-Pyrénées a suivi l'expérimentation menée en Haute-Garonne depuis sa mise en œuvre, il a interpellé autorités de contrôle et de tarification, publié des articles et adressé des courriers aux élus pour faire valoir ses critiques. Il a travaillé sur le modèle dit du « parcours de soins » et fait paraître une tribune dans la presse pour en dénoncer les impasses. Cette conférence vise à présenter les caractéristiques du dispositif expérimenté, le modèle qui en est issu et va être financé à partir de 2022 ainsi que les difficultés identifiées par la profession.

Discussion avec la salle

10H30 Pause

11H00 Conférence Laurent COMBRES La prise en charge des consultations des psychologues en libéral : fondements, enjeux et alternatives

Si nous distinguons des pratiques de la psychologie avec entre autres la prise en charge en institution et celle en libéral, c'est qu'il se peut que le psychologue n'y exerce pas tout à fait depuis la même place, comme le patient sans doute ne s'y situe pas non plus de la même façon. Les expérimentations en cours viennent modifier ce repérage, non sans que cela se fasse au détriment de l'une ou de l'autre, des repères des uns et des autres. Plus encore, les nouveaux dispositifs expérimentaux supposent que les praticiens qui y gravitent aient pour autant une certaine connaissance du travail des uns et des autres ; ce qui est loin d'être le cas comme les médecins généralistes auront pu nous en témoigner. Nous reviendrons sur ces enjeux, sur ces méconnaissances, en essayant de repérer quelques incontournables de ce qui devrait persister dans la pratique de la psychologie.

Discussion avec la salle

11h45 Conférence Stéphanie VERNHES, psychologue, membre de l'Intercollège, docteure en psychopathologie clinique et psychanalyse « *L'expérimentation de prise en charge des psychothérapies en Haute-Garonne : qu'en disent les psychologues qui la mettent en œuvre ?* »

Il est évident que la place du psychologue devient incontournable dans notre société contrairement à ce qu'il en était antérieurement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Haute Autorité de la Santé (HAS) préconisent les psychothérapies en première intention, mais à quel prix ? Quelles données avons-nous en Haute-Garonne et ailleurs ? Qu'en penser ? Quel est le témoignage des psychologues participant à ce dispositif ? Quel est l'impact du passage par une consultation médicale à des fins d'adressage pour le patient et le psychologue ?

Discussion avec la salle

12h45 Pause déjeuner

14h00-15h Table ronde : EVOLUTION DE LA PLACE DU PSYCHOLOGUE DANS L'OFFRE DE SOIN CONTEMPORAINE

Modérateur :

14h05 Intervention en distanciel : Maya VAIR-PIOVA Psychologue, membre de l'Intercollège, **Patrick BELAMICH** (sous réserve), psychiatre, Président de la fédération des CMPP, **Mireille BATTUT**, Présidente de « La Main à l'Oreille » **Les transformations de l'offre de soin dans le champ Médico-social : « Le cahier « à » charge des CMPP en Nouvelle-Aquitaine »**

A partir de l'expérience de la mise en place du nouveau cahier des charges des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) de Nouvelle-Aquitaine, et en s'appuyant sur des regards croisés (parent, professionnel, représentant de fédération), nous aborderons les conséquences de l'évolution de la transformation de l'offre de soin des CMPP sur les modalités d'accompagnement offertes aux familles. Une analyse critique des politiques publiques d'inclusion s'impose autour de deux questions centrales : répondent-elles aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées ? S'exercent-elles dans le respect des différents acteurs ?

Discussion avec la salle

14h30 Intervention Christine MARTIN, psychologue, membre de l'Intercollège, **La protection de l'enfance et les nouvelles modalités d'entrée dans le soin : « Itinéraire d'un enfant pas placé, pas gâté »**

A partir de la situation singulière d'une famille suivie dans le cadre d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) : Quelles incidences des nouveaux dispositifs, plateformes dans le champ de la protection de l'enfance ? Comment y répondre ou plutôt comment retrouver un positionnement qui ait du sens ? Quelles conséquences sur le partenariat inter-institutionnel ?

Discussion avec la salle

15h00 – 16h Table ronde : LE PSYCHOLOGUE ET LES PROFESSIONS MEDICALES : QUELLE ARTICULATION POUR QUELLE OFFRE DE SOIN ?

Modérateur :

15h05 Intervention Valérie GASNE, Vice-Présidente de l'Intercollège, Docteure en psychopathologie et psychologie clinique « *Les psychologues entre prescription et adressage : une simple différence sémantique ?* »

Si le terme de prescription est soigneusement évité dans le texte de loi en préparation sur le remboursement de séances chez le psychologue, en privilégiant la notion d'adressage, il convient de s'assurer de ce que ces mots recouvrent et inscrivent comme changements dans les pratiques, aussi bien pour les « psychologues volontaires » sélectionnés dans le dispositif, que pour ceux restant en dehors.

Discussion avec la salle

15h30 Intervention Joëlle FOURROUX, psychologue, membre de l'Intercollège « *Des-orientations en question* »

A partir d'une expérience récente, qu'en est-il de l'intervention du psychologue dans le processus d'orientation d'une adolescente en crise ? A l'heure du tout chiffrable, de l'évaluation et des protocolisations, comment et en quoi la démarche du psychologue est affectée par l'envahissement du tout médical ? A travers une situation particulière, nous tenterons de questionner le contexte actuel auquel se confronte la personne en demande de soins et... le psychologue.

Discussion avec la salle

16H Pause

16h30 CONCLUSION : ACTUALITES ET QUESTIONS AUTOUR D'UNE PROFESSION EN MUTATION

Etudiants Grands Témoins, Isabelle SEFF, Virginie JACOMINI, Valérie CAPDEVIELLE, Florence SORDES